



Interdiction de fumer en france : Baisse de 15% des infarctus

Rubrique : actualités - Date : jeudi 28 février 2008

CHRDC sans tabac : Baisse de 15% des infarctus

L'interdiction de fumer dans les lieux publics, notamment les bars/bistros, clubs et boites de nuits a montré lors d'un étude que les effets sur la santé sont considérable : une baisse des infarctus du myocarde de 15%.

Une baisse de 15% des infarctus et des accidents vasculaire cérébraux depuis l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics figure dans un rapport d'étude rendu au Ministère de la Santé. Cette étude démontre que cette interdiction a eu un effet immédiat sur la santé publique.

Pourquoi un chiffre si spectaculaire ? La raison vient de la diminution de l'exposition au tabagisme passif des clients et personnels qui vont ou travaillent dans ces établissements.

Étant une priorité de santé publique pour le ministère, la lutte contre le tabagisme est incontournable. Le tabac tue une fumer régulier sur deux et 5.000 personnes sont victimes chaque année, en France, du tabagisme passif.

source nouvel obs.